

Regard noir sur la coupe à blanc

Dominique Forget

«**L**a coupe à blanc, au Québec, ça n'existe plus!» C'est ce que clamait fièrement Pierre Corbeil, ministre délégué à la Forêt, alors que le 12^e Congrès forestier mondial battait son plein dans la capitale nationale, à l'automne dernier. Six jours plus tard, lors de la conférence de presse suivant la clôture de l'événement, le ministre des Ressources naturelles du Québec, Sam Hamad, abondait dans le même sens : «c'est une chose du passé». Selon les deux ministres, la *coupe avec protection et régénération des sols* (CPRS) – une technique qui permet de confiner le passage de la machinerie à certains secteurs pour protéger les jeunes arbres – est maintenant une pratique généralisée.

Dans cette ère post-*Erreur Boréale*, on peut comprendre que les affirmations aient été reçues avec scepticisme par les groupes environnementaux. Christian Messier, professeur d'écologie forestière au Département des sciences biologiques et directeur du Groupe de recherche en écologie forestière interuniversitaire (GREFi), fait partie des sceptiques. «On joue sur les mots, affirme l'ingénieur forestier. On a trouvé un nouveau terme, mais on n'a pas changé les pratiques. La CPRS fait bien peu pour permettre à la forêt de se régénérer après la coupe. On ne préserve pas assez d'arbres pour que cela en vaille la peine.»

Urgence d'un débat

Selon lui, le gouvernement fait preuve de mauvaise foi en ce qui concerne la gestion forestière. Son constat ne date pas d'hier. D'ailleurs, quand Doris Paradis, vérificatrice générale du Québec, l'a approché en 2001 pour qu'il lui prête main-forte dans le dossier sur la gestion des forêts, il a sauté sur l'occasion.

Déposé en décembre 2002, le rapport a sonné un véritable cri d'alarme. Il a soulevé de nombreuses questions, allant jusqu'à affirmer que le



Christian Messier, professeur au Département des sciences biologiques et directeur du Groupe de recherche en écologie forestière interuniversitaire (GREFi).

ministère des Ressources naturelles n'était pas en mesure de déterminer s'il existe ou non une surexploitation de la forêt au Québec. Pour répondre aux nombreuses questions soulevées dans le rapport, le gouvernement a choisi de mettre en place une Commission d'étude, présidée par Guy Coulombe.

Étant donné que Christian Messier avait participé à la préparation du rapport de la vérificatrice générale, il lui était impossible d'être nommé à la Commission. Pour partager ses idées et ses préoccupations avec les membres de la Commission et du grand public, il a donc choisi de publier une lettre ouverte dans le journal *Le Devoir*, le 10 janvier dernier.

Trois incontournables

«Il est certain que les méthodes de calcul de la possibilité forestière devront être révisées en priorité par la Commission», observe le chercheur. Cet indicateur, calculé grâce à une série d'équations impliquant plu-

sieurs dizaines de paramètres, permet au gouvernement de déterminer combien de bois peut être coupé par année. Or, les méthodes utilisées par le ministère des Ressources naturelles pour calculer cet indicateur ont été sévèrement critiquées par la vérificatrice générale.

«Le modèle ne donne aucune indication de la marge d'erreur, déplore Christian Messier. Le résultat pourrait facilement être trop optimiste et permettre des coupes supérieures au taux de régénération. La forêt s'épuiserait peu à peu sans qu'on le sache. Dans l'État d'Oregon, on utilise différents modèles, basés sur des approches complètement différentes. On obtient donc une fourchette de prédictions, de la plus optimiste à la plus pessimiste. C'est beaucoup plus prudent.»

Un second point auquel la Commission devra s'attarder, selon Christian Messier, est la protection des vieilles forêts. Puisqu'elles ne produisent pas de nouveau bois, les entreprises forestières ont générale-

ment tendance à les couper aussi vite que possible. C'est l'habitat de milliers d'insectes, plantes, lichens et mammifères qui est ainsi détruit. Le pourcentage du territoire forestier occupé par les vieilles forêts est passé de 50 % à peut-être 15 ou 20 %, en quelques années. En fait, on ne sait même pas exactement quel est le pourcentage actuel des vieilles forêts. Selon M. Messier, il faut à tout prix imposer un moratoire pour empêcher les compagnies forestières de raser les vieilles forêts. «On ne peut peut-être pas retourner à 50 %, mais il faut au moins conserver le pourcentage actuel. Sinon, les conséquences seront catastrophiques. La Suède et la Finlande ont coupé leurs vieilles forêts et aujourd'hui, 10 000 espèces sont menacées de disparition sur leur territoire. Ces pays étaient des modèles de gestion forestière jusque dans les années 95. Aujourd'hui, ils sont en mode de restauration.»

Autre rubrique qui devra se retrouver à l'agenda de la Commission : la réglementation. Il existe bien la Loi

sur les forêts du Québec, adoptée en 1986, mais selon Christian Messier, celle-ci devrait avoir plus de dents. «En principe, les compagnies forestières sont censées faire mesurer le volume de bois qu'elles coupent avant de le faire transporter à l'usine. Mais plusieurs font sortir les camions la nuit, alors que personne ne regarde. La pratique est connue, mais le gouvernement tarde à sévir.»

Peut-on faire mieux?

Selon Christian Messier, on donne beaucoup trop de latitude aux entreprises dans le dossier des forêts. On leur laisse le soin d'aménager le territoire et on espère qu'elles respectent le bien public. Mais il est évident que leur premier objectif est de faire des profits. Le gouvernement doit prendre les choses en main, s'assurer que les forêts se régèrent et que la biodiversité est préservée.

Même s'il ne fera pas partie de la Commission, M. Messier aura son rôle à jouer d'ici décembre prochain, date prévue pour le dépôt du rapport. On lui a demandé de préparer une étude de comparaison des législations en vigueur dans différents pays. «Certaines régions du monde, la Colombie-Britannique par exemple, ont une longueur d'avance sur nous. Peut-être pourra-t-on s'en inspirer... C'est facile de critiquer, encore faut-il voir si l'on peut faire mieux.»

Christian Messier se dit assez confiant dans l'issue des travaux de la Commission. «Le défi est de taille. Les membres ne se rencontrent que deux ou trois fois par semaine et doivent sortir un rapport d'ici Noël 2004. Mais je fais confiance aux membres de la Commission. Ils sont compétents et entourés de plusieurs experts chevronnés, dont plusieurs sont issus du milieu universitaire. Ces derniers sont protégés des influences externes. Ce sont des personnes toutes désignées pour faire ressortir les problèmes et proposer des solutions.» ●